

## **Contrats Emploi-Solidarité - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Participation de la Ville au Fonds Mutualisé de formation des CES**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Depuis la création des dispositifs TUC (Travaux d'Utilité Collective), la Ville de Besançon a accueilli des jeunes en poste TUC et CES (Contrats Emploi-Solidarité) et a favorisé leur formation complémentaire en versant une subvention au Fonds Mutualisé TUC, devenu en 1990 Fonds Mutualisé CES géré par la Mission Locale.

La Commission Formation - Emploi des Jeunes - Prévention propose de maintenir la participation de la Ville au Fonds Mutualisé CES qui pourrait s'élever en 1995 à la somme de 370 500 F compte tenu du nombre de salariés accueillis en CES au cours de l'année 1994 (113 contrats échelonnés entre 3 et 12 mois dont 23 destinés à des plus de 26 ans).

Ce crédit figure au chapitre 961.0/657-47020 du budget primitif de l'exercice 1995.

Une convention est établie pour fixer les modalités de versement de cette somme, soit 185 250 F dès sa signature et 185 250 F le 1<sup>er</sup> juillet 1995.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver ces propositions,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la Mission Locale fixant les modalités de participation de la Ville au Fonds Mutualisé de Formation CES pour 1995,
- décider de verser dès signature de cette convention la somme de 185 250 F au Fonds Mutualisé de Formation CES géré par la Mission Locale.

**Mme DUVERGET** : A propos de cette délibération, je souhaiterais aussi m'associer à l'inquiétude des personnels de la Mission Locale. Je rappelle que la majorité des membres du personnel de la Mission Locale a déclenché une grève la semaine dernière pour protester contre la bavure de M. l'Adjoint JEANNIARD, à savoir l'embauche irrégulière d'un conseiller technique. En effet, au mépris des règles fixées en 1992 dans cette association, son Président, M. JEANNIARD, avait recruté, seul, une personne en contrat à durée indéterminée sans qu'aucun appel d'offre n'ait été lancé, sans qu'aucun jury n'ait été constitué. Monsieur le Maire, je suis choquée par de telles pratiques et j'espère que le Conseil d'Administration extraordinaire fixé au 20 avril, réaffirmera le respect des règles auxquelles il n'aurait jamais fallu déroger.

**M. LE MAIRE** : Je vais répondre à la place de M. JEANNIARD parce qu'il risquerait de s'emballer, moi je resterai calme. Il y a eu effectivement un mouvement de grève à la Mission Locale. Nous avons demandé en Municipalité toutes explications à Raymond JEANNIARD qui nous les a données et il ne faut pas dire n'importe quoi. L'Adjoint concerné qui est Président de la Mission Locale a tout à fait le droit de choisir pour un contrat à durée indéterminée, de courte durée, tel ou tel candidat pour un poste dans les différents quartiers. Quand il s'agit d'un poste à durée indéterminée, donc plus conséquent, ou à durée déterminée de longue durée, il y a dans ce cas-là un jury, cela s'est toujours passé de cette façon-là, qui se réunit, fait appel à candidature et qui, ensuite, choisit en toute logique. S'il y a eu un petit mouvement de protestation dans la Mission Locale, c'est que les choses n'avaient pas été clairement indiquées et que l'interprétation qui avait été donnée par le personnel n'était pas celle que nous a donnée en toute honnêteté le Président de la Mission Locale, Raymond

JEANNIARD. Donc n'accusez pas Raymond JEANNIARD de ce qui n'a pas été fait comme vous venez de l'indiquer.

**Mme DUVERGET** : Je me suis bien informée auprès des délégués du personnel...

**M. LE MAIRE** : Nous aussi.

**Mme DUVERGET** : ... et j'ai simplement appris qu'à la suite du mouvement de grève, le contrat à durée indéterminée avait été converti en contrat à durée déterminée d'une durée d'un mois.

**M. LE MAIRE** : Vous avez été mal informée Madame DUVERGET parce que ce n'est pas suite à la grève que cela a été fait mais avant. Raymond JEANNIARD s'expliquera mieux que moi. Nous avons nous-mêmes été informés de cette grève. Nous avons demandé toutes les explications, je vous les fournis.

**M. JEANNIARD** : Très rapidement, je tiens à confirmer les propos tenus par le Maire en indiquant qu'il y a eu embauche d'un contrat à durée déterminée à la Mission Locale pour une courte durée, et ceci avant tout mouvement du personnel donc le personnel avait été parfaitement informé de cette embauche et il n'y a pas eu dérogation des règles de fonctionnement ou de recrutement à la Mission Locale, c'est le premier point que je tenais à formuler.

Si je respecte scrupuleusement les règles de fonctionnement que j'ai faites approuver en Conseil d'Administration en 1992 pour le recrutement du personnel de la Mission Locale, j'ai une inquiétude concernant le Conseil Régional de Franche-Comté qui va nous imposer très prochainement...

**M. LE MAIRE** : Ils ont peut-être fait grève à cause de cela !

**M. JEANNIARD** : Oui sans doute. Laissez-moi terminer Monsieur JACQUEMIN, je crois que cela vous intéresse un peu et j'ai l'impression que le personnel de la Mission Locale risque de vous interroger sur ce point. Donc il est dit dans cette convention, «en particulier, la Mission Locale s'engage à accueillir au sein de sa structure un ou plusieurs agents de la Région mis à disposition de ladite structure afin d'assurer les missions de correspondant emploi-formation» ; là, il n'y aura même pas de jury ! Alors s'il vous plaît, essayez vous-même au sein de votre assemblée, Monsieur le Vice-Président, de respecter et les associations et un minimum de règlement.

**M. LE MAIRE** : Je pense que la Région ne choisira pas mais mettra à disposition un certain nombre de postes et non pas des agents ? Si ? C'est des agents de la Région ?

**M. JACQUEMIN** : Sur ce point Monsieur le Maire, je ne sais pas quelle est la procédure exactement. Simplement ce que je peux confirmer, c'est que nous avons appuyé effectivement le financement de deux postes de correspondant emploi-formation et de mise à disposition de la Mission Locale et que cette décision a été prise à la dernière Commission Permanente et que cela va prendre effet. Ce que je crois savoir aussi, c'est que ce financement va avoir lieu, Monsieur JEANNIARD, à partir de mai prochain si je ne m'abuse. Donc moi je trouve cela tout de même assez positif. Si la Mission Locale ne souhaite pas disposer de ces agents, on peut revoir naturellement la question mais il me semble que c'est une disposition assez positive.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER** : Je suis membre de la Commission Formation Professionnelle à la Région et je crois que les correspondants CFI dont vous parlez, Monsieur JACQUEMIN, ne sont pas affectés à la Mission Locale. D'après ce que j'ai entendu en commission, ce qui est demandé, c'est que la Région puisse s'assurer du suivi des financements qu'elle apporte. La Région ayant repris cette année, ce qui est complètement nouveau, la compétence formation professionnelle des jeunes, une

partie du financement qui était prise auparavant en charge par l'Etat, l'est maintenant par la Région et c'est l'utilisation de ce financement que la Région souhaite suivre.

L'Etat ayant auparavant un membre à l'intérieur du Conseil d'Administration dans les missions locales, il me semblerait bien qu'il y ait simplement un délégué du Conseil Régional à la Mission Locale, ce qui lui permettrait réellement de suivre globalement la politique de cet organisme. Mais pour le moment, la Région ne souhaite pas retenir cette solution et chaque fois que l'on a posé cette question au Conseil Régional, l'exécutif a répondu négativement.

**M. JACQUEMIN** : S'il y a encore quelques imprécisions sur l'application de ces contrats, regardons-les mais ce n'est pas l'objet de l'ordre du jour. M. JEANNIARD lui, ne sait peut-être pas comment «dégager en touche» et il a choisi ce sujet-là qui n'est pas l'objet de la discussion de ce soir. Et si les problèmes, les dysfonctionnements de la Mission Locale ont été observés par plusieurs, il y a bien des causes à cela Monsieur le Président.

**M. LE MAIRE** : On pourrait rechercher les causes c'est vrai, mais pas simplement sur ce qu'indiquait tout à l'heure Mme DUVERGET.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.